

**« La théonomie participée »**

*de Veritatis Splendor*

.....	<b>0</b>
<i>Introduction : la problématique de l'Encyclique</i> .....	1
I - LA STRUCTURE DE LA PARTIE II, ET LES THÉOLOGIES MORALES DÉVIANTES.....	1
• <i>L' exaltation de la liberté, au point d'en faire un absolu, qui serait la source des valeurs. (§ 32)</i> .....	1
• <i>La négation de la liberté, illusoire car conditionnée (psychologiquement, socialement...)</i> .....	2
II - LA THÉONOMIE PARTICIPÉE, OU LA JUSTE AUTONOMIE DE LA LIBERTÉ HUMAINE.....	2
• <i>les termes de la théonomie participée</i> .....	4
• <i>les moyens de la théonomie participée</i> .....	4
• <i>une participation libératrice pour l'homme</i> .....	4
• <i>une participation entravée par le péché, et l'obscurcissement de la conscience morale.</i> .....	5
<i>Conclusion</i> .....	5
<i>Bibliographie</i> .....	6

## Introduction : la problématique de l'Encyclique

Elle est celle d'un repositionnement d'inspiration largement néo-scholastique de la théologie morale, face aux problématiques d'éthique contemporaine. Elle concerne avant tout la définition et l'articulation de différents concepts clés : Vérité, liberté, conscience morale, loi... Le titre lui-même de l'Encyclique traduit cette aspiration à une vigilance morale à ne pas séparer la quête du Bien de celle du Vrai, et ce malgré la floraison des éthiques contemporaines, plus ou moins autonomes ou relativistes.

La première partie de *Veritatis Splendor*, biblique, commente le récit évangélique du « jeune homme riche » (Mt 19,16-21), demandant à Jésus les normes d'un agir moral en vue de la « vie éternelle »<sup>1</sup>.

La seconde partie forme le cœur de l'Encyclique (§ 28 à 83): à la lumière d'une vision théologique d'inspiration néo-thomiste, elle dénonce des positions morales contemporaines jugées déviantes.

La troisième partie enfin ouvre à l'agir du chrétien en rapportant les résultats de la seconde partie à la personne du Christ, qui leur donne leur pleine lumière.

Au cœur de la seconde partie, le concept de « *théonomie participée* » tient l'ensemble de l'édifice, le gardant de deux écueils, celui d'une morale prônant une liberté absolue, coupée de toute norme extérieure, et celui d'une morale rendant la liberté illusoire, parce que par trop conditionnée.

### ***I - La structure de la partie II, et les théologies morales déviantes.***

La problématique contemporaine se situe à deux niveaux :

- le statut de la vérité : une ou plurielle, transcendante ou immanente
- le statut de la liberté qui en découle : autonome ou servile ? libertaire ou conditionnée ? etc.

Les déviances contemporaines sont résumées dans les § 32 à 34, qui récapitulent brièvement les deux écueils qui menacent une juste conception de la liberté humaine : une absolutisation désordonnée de la liberté humaine, ou à l'inverse une négation de celle-ci.

• **L' exaltation de la liberté, au point d'en faire un absolu, qui serait la source des valeurs. (§ 32)**

- elle sous entend une perte du sens de la transcendance, ou même un athéisme explicite
- La conscience autonome y est devenue instance suprême de jugement moral<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Mt 19,16 : « Maître, que dois-je faire de bon pour obtenir la vie éternelle ? »

<sup>2</sup> cf. VS 35 : « certaines tendances de la culture actuelle ont suscité de nombreux courants dans l'éthique qui placent au centre de leur réflexion un prétendu conflit entre la liberté et la loi. C'est le cas des doctrines qui attribuent aux individus ou aux groupes sociaux la faculté de déterminer le bien et le mal : la liberté humaine pourrait " créer les valeurs " et jouirait d'une primauté sur la vérité, au point que la vérité elle-même serait considérée comme une création de la liberté. Cette dernière revendiquerait donc une telle autonomie morale que cela signifierait pratiquement son absolue souveraineté. »

- on parle alors de morales autonomes, c'est à dire sans référent extérieur (la loi divine). Le critère de moralité devient alors la raison (c'est le cas du rationalisme kantien : « la loi morale à l'intérieur de moi ») à visée universelle, ou bien d'autres critères à visée plus subjective (négation de l'universalité de la raison) : le pragmatisme, l'hédonisme, la *sincérité*<sup>3</sup>... : « conception radicalement subjectiviste du jugement moral » dit VS.

- la « dogmatisation » d'une telle conception est donc originellement en partie kantienne, et son héritage contemporain occupe quasiment tout le champ de la philosophie morale universitaire : Nietzsche<sup>4</sup>, l'existentialisme, le pragmatisme, les eudémonismes minimalistes contemporains...

- l'idée même de *nature humaine* est dissoute. Les apports de l'ethnologie et de l'anthropologie ont contribué à cette relativisation des normes de l'agir humain<sup>5</sup>

### • La négation de la liberté, illusoire car conditionnée (psychologiquement, socialement...)

- ici, l'inspiration d'une telle conception est à chercher surtout dans les sciences humaines : ethnologie et anthropologie, psychologie, sociologie,... elle se traduit par la tension moderne, d'inspiration scientifique, entre nature et liberté : selon certains scientifiques, « il semblait que la « nature » soumettait totalement l'homme à ses dynamismes et même à ses déterminismes »<sup>6</sup>.

Ainsi, la perte du sens de la transcendance, et l'athéisme contemporain aboutissent à une dissolution du lien essentiel entre la liberté et la Vérité. L'objectivité de la Vérité n'étant plus reconnue, l'homme se retrouve sans autres valeurs susceptibles de guider sa liberté et de normer son agir que celles qu'il veut bien dans le meilleur des cas se donner à lui-même, dans l'engagement social (courant existentialiste par exemple) ou ou plus subjectif. Plus avant, la voix de la conscience elle-même se trouve parasitée par le jeu de conditionnements psychologiques, et l'homme n'est dès lors plus pensé que comme le jeu de forces qui le dépassent<sup>7</sup>.

De sorte que le doute a rongé peu à peu la capacité pour la raison d'atteindre la Vérité, puis la transcendance de cette Vérité elle-même, puis son existence, finalement la capacité pour l'homme d'agir en conscience, sa raison, et enfin la nature humaine elle-même<sup>8</sup>. C'est la « mort de l'homme », constat amer d'un XX<sup>e</sup> siècle qu'avait inauguré la « mort de Dieu », et que l'Histoire n'a fait qu'entériner. *Gaudium et Spes* le constate déjà : « La créature sans Créateur s'évanouit (...). Et même, l'oubli de Dieu rend opaque la créature elle-même »<sup>9</sup>.

## II - La théonomie participée, ou la juste autonomie de la liberté humaine

C'est la raison de l'insistance de VS sur l'aspect fondamental du lien qui unit liberté et vérité (VS 34). La loi morale universelle est alors l'expression que Dieu donne de la Vérité pour l'agir humain qu'il ordonne et finalise : « Dieu qui seul est bon connaît parfaitement ce qui est bon pour l'homme en vertu de son amour même, il le lui propose dans les commandements » (VS 35). La loi de Dieu est alors non pas aliénante pour l'homme mais au contraire libératrice : elle *protège* et *promeut* la liberté humaine<sup>10</sup>. Elle ne l'empiète ni ne la viole

<sup>3</sup> cf. à ce sujet le *Petit traité des grandes vertus*, de Comte Sponville, article « Sincérité »

<sup>4</sup> cf. NIETZSCHE F., *Par delà le Bien et le Mal*, Paris, Livre de Poche, 1991.

<sup>5</sup> VS 33 : « Il faut aussi rappeler certaines interprétations abusives de la recherche scientifique dans le domaine de l'anthropologie. Tirant argument de la grande variété des mœurs, des habitudes et des institutions présentes dans l'humanité, on finit, sinon toujours par nier les valeurs humaines universelles, du moins par concevoir la morale d'une façon relativiste. ». la variété de l'agir humain tel qu'il est constaté et répertorié par ces sciences va fonder une normativité minimale (l'interdit de l'inceste chez Lévy Strauss, etc...) voire inexistante : puisque telle pratique se fait dans telle culture, son interdiction dans une autre relève du fait culturel, et donc devient relatif. L'agir fondant la norme, sa variété la dissout. « C'est ainsi que certains spécialistes de l'éthique, appelés par profession à examiner les faits et gestes de l'homme, peuvent avoir la tentation de mesurer l'objet de leur savoir, ou même leurs prescriptions, à partir d'un tableau statistique des comportements humains concrets et des valeurs admises par la majorité. » (VS 46).

Or, ce décalque de *ce qui est bien* sur *ce qui se fait* (paralogisme naturaliste) ne prend tout simplement pas en compte une donnée essentielle à l'anthropologie, certes chrétienne : celui de l'affection de l'agir par le péché.

<sup>6</sup> VS 46

<sup>7</sup> on pourra lire à ce sujet la critique d'André Léonard, dans *Les Fondements de la Morale* (cf. bibliographie), ainsi que Alain FINKIELKRAUT, dans *La Sagesse de l'Amour* (Folio Gallimard)

<sup>8</sup> VS 39 : « Cette conception de l'autonomie de la raison produit des effets particulièrement dommageables, car elle finit par avoir un sens athée »

<sup>9</sup> GS 36

<sup>10</sup> VS 35

cependant, et devant les *requêtes légitimes de la rationalité humaine*<sup>11</sup>, il convient de redéfinir une *juste autonomie*<sup>12</sup> de la liberté humaine face à la loi morale.

VS rappelle que la liberté humaine se détermine à partir des lumières de la raison humaine, mais que celle-ci, créée par Dieu, dépend de la Sagesse divine (§ 36), si bien que la liberté est « signe privilégié de l'image divine »<sup>13</sup>. Or, dans l'état de nature déchue, ce lien de dépendance s'est dissout, et la raison se retrouve hésitante entre une loi morale naturelle dont Dieu ne serait plus l'auteur, et une Loi éternelle divine, de plus en plus niée.

L'argumentation scripturaire et patristique est au § 38, citant Si 15,14 – « Dieu a voulu laisser (l'homme) à son conseil » - et Grégoire de Nysse sur la participation de l'homme à la seigneurie divine<sup>14</sup>. De ce pouvoir qu'est la maîtrise de soi et du monde<sup>15</sup> découle pour la créature humaine un surcroît de responsabilité, qui s'exprime dans l'obéissance à son Créateur en vue de son *achèvement dans une bienheureuse plénitude* (GS 17). C'est bien *librement* que l'homme doit parvenir à la perfection, en « construisant personnellement en soi cette perfection » (VS 39). La liberté humaine est donc finalisée par le béatitudinal et ordonnée dès cette vie par le bien, que dicte Dieu à sa conscience, comme l'exprime clairement *Gaudium et Spes*<sup>16</sup>. Thomas d'Aquin l'explicite, qui place le *Traité de la Béatitude* au début de la *Ila pars* de la *Somme Théologique*, avant de traiter de l'agir humain.

Comment alors tenir la ligne de crête entre une loi morale qui *vient de Dieu et trouve toujours en lui sa source* et en même temps qui est *loi propre de l'homme* ? Un détour par l'anthropologie vient résorber le paradoxe en rappelant que la raison humaine est créée à l'image de la Sagesse divine, et capable de cette sagesse. Si bien que la raison puise sa part de vérité à la loi éternelle, qui n'est autre que la Sagesse divine elle-même. Créée à l'image de la Sagesse divine, la raison humaine est *capable* de cette Sagesse, et la loi naturelle inscrite en elle est elle-même empreinte de la loi éternelle dont elle participe. La *juste autonomie* de la raison pratique signifie que l'homme possède en lui-même sa propre loi, reçue du Créateur et participe ainsi à sa sagesse. Si elle refuse cette participation en fondant ses propres normes morales, elle s'égare et meurt<sup>17</sup>.

On comprend mieux alors la collaboration ou participation de la liberté humaine à la Sagesse divine. Elle est *de nature*, voulue dès la Création de l'homme et de sa raison, et en même temps contingente, ce qui la rend gratuite et fonde la dignité de l'homme<sup>18</sup>. Obéissance libre de l'homme et bienveillance gratuite de Dieu se rejoignent donc, dans une collaboration amoureuse qui exclut tant l'autonomie que l'hétéronomie de l'agir moral<sup>19</sup>.

Cette juste obéissance, cette collaboration libre, naturelle et bienheureuse de la volonté humaine à la Sagesse divine, VS la nomme « *théonomie participée* », marquant par là les deux versants de cette réalité :

- *théonomie*, parce que « *la loi morale vient de Dieu et trouve toujours en lui sa source* »<sup>20</sup>. L'Encyclique dénonce alors toute tentation prométhéenne pour la raison : elle ne peut créer des valeurs ou des normes morales par elle-même, l'autonomie étant participée. Sont dénoncés ici les grands courants de pensée athés de la modernité : l'existentialisme bien sûr, mais au delà le Nietzscheisme par exemple, fondant une nouvelle morale par de là le Bien et le Mal tel que les a défini la civilisation occidentale, morale de l'instinct de puissance, et de l'auto-affirmation de soi.

- *participée*, parce qu' « à cause de la raison naturelle qui découle de la Sagesse divine, elle est, en même temps, *la loi propre de l'homme* »<sup>21</sup>. Ainsi, *la raison pratique participe à la raison du Créateur et divin*

<sup>11</sup> VS 37

<sup>12</sup> GS 41, repris en VS 40

<sup>13</sup> VS 38. Cf. également le prologue de la *Ilae* de Thomas d'Aquin, où est cité Jean Damascène, dans le même sens.

<sup>14</sup> Grégoire de Nysse, *De hominis officio*, ch.4 : PG 44,135-136 : l'âme manifeste son caractère royal "par son autonomie et son indépendance et par ce fait que, dans sa conduite, elle est maîtresse de son propre vouloir. De qui ceci est-il le propre, sinon d'un roi ? (...) Ainsi la nature humaine, créée pour dominer le monde, à cause de sa ressemblance avec le Roi universel, a été faite comme une image vivante qui participe à l'archétype par la dignité et par le nom."

<sup>15</sup> Gn 1,28 : « *Emplissez la Terre et soumettez-là* »

<sup>16</sup> GS 16 et 17 : « *Au fond de sa conscience*, l'homme découvre la présence *d'une loi* qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de *le presser d'aimer et d'accomplir le bien* et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur : "Fais ceci, évite cela". Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera » et au §17 : « *Mais c'est toujours librement que l'homme se tourne vers le bien*. Cette liberté, nos contemporains l'estiment grandement et ils la poursuivent avec ardeur. Et ils ont raison. Souvent cependant ils la chérissent d'une manière *qui n'est pas droite*, comme *la licence de faire n'importe quoi*, pourvu que cela plaise, même le mal. Mais la *vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine*. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil (Si 15) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. »

<sup>17</sup> VS 40, argumenté par Gn 2,17 : « L'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas, car le jour où tu en mangeras, tu deviendras passible de mort ».

<sup>18</sup> il y aurait là tout un développement à faire sur la conception analogique de la causalité de l'action chez Thomas d'Aquin, qui rend possible une double causalité de l'acte, à la fois divine et humaine, respectant pleinement l'intégrité des deux libertés. (cf. Ph. 2,13). La pensée moderne - scientifique - réduit la causalité à la simple causalité efficiente, excluant les autres modes de causalités, et opposant du même coup libertés humaines et divines, ou encore nature et grâce.

<sup>19</sup> On comprend qu'une anthropologie athée ne peut fonder une telle morale.

<sup>20</sup> VS 40

<sup>21</sup> VS 40. Cf. également Décl. *Dignitatis Humanae*, n. 3 : « De cette Loi qui est sienne, Dieu rend l'homme participant de telle sorte que, par une heureuse disposition de la providence divine, celui-ci puisse toujours davantage accéder à la vérité »

*Legislateur*<sup>22</sup>. Ainsi, là où « théonomie » rejetait « autonomie » de la liberté humaine, le mot « participée » exclut quant à lui tout aspect « hétéronomique » : il ne s'agit pas pour la volonté d'une obéissance servile, impliquant *une vie morale soumise à la volonté d'une toute-puissance absolue, extérieure à l'homme et contraire à l'affirmation de sa liberté*<sup>23</sup>. Ce ne serait rien d'autre qu'« *une aliénation, contraire à la Sagesse divine et à la dignité de la personne humaine* »<sup>24</sup>.

- les termes de la théonomie participée.

VS cite la définition thomiste de *la loi naturelle* : elle est « la lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu. Grâce à elle, nous savons ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter. Cette lumière et cette loi, Dieu les a données par la création »<sup>25</sup>. Les caractères d'immanence et de transcendance de cette loi sont bien présents : « impression de la lumière divine en nous »<sup>26</sup>, la loi naturelle éclaire notre intelligence, mais bien d'une lumière provenant de Dieu comme Créateur de cette intelligence. Le Dieu qui a créé le monde et la lumière est le même qui fait « briller dans nos cœurs la lumière de la connaissance » écrit St Paul<sup>27</sup>. L'homme « possède *en lui-même sa loi* » mais « *reçue du Créateur* »<sup>28</sup>. « Participation de la Loi éternelle dans la créature raisonnable »<sup>29</sup>, elle est donc en lui mais il n'en est pas l'origine : tout au plus y participe-t-il. Si bien que Paul, parlant des païens en Rm 2,16, dit qu'ils « accomplissent *naturellement* les prescriptions de la Loi. Ces hommes, sans posséder de Loi, se *tiennent à eux-mêmes lieu de Loi*; ils montrent la réalité de cette loi *inscrite en leur cœur*, à preuve le témoignage de leur conscience, ainsi que les jugements intérieurs de blâme ou d'éloge qu'ils portent les uns sur les autres... ».

Reprenant *Dignitatis humanae*, l'Encyclique définit la *Loi éternelle de Dieu* en citant encore une fois Thomas d'Aquin : elle est « la raison de la sagesse divine qui meut toute chose à la fin requise »<sup>30</sup>, sagesse qui est *providence, amour qui veille*<sup>31</sup>. Ici est réintroduit l'aspect dynamique de la participation : celle-ci n'est pas statique, mais l'obéissance est motivée, finalisée par le propre bien de l'homme. L'homme se plait dans la Loi du Seigneur et il y trouve son bonheur, dit le premier verset du livre des Psaumes.

- les moyens de la théonomie participée

VS en cite deux : cette participation se fait « par la lumière de la *raison naturelle* et de la *révélation divine* » (§ 41). De là encore une fois l'immanence et la transcendance de la liberté humaine : immanente parce qu'autonome dans son libre arbitre, mais transcendante parce que créée par Dieu selon sa Sagesse et finalisée par cette même Sagesse<sup>32</sup>. Parce que la loi qui règle la liberté humaine est une « expression de la Sagesse divine », en s'y soumettant, « la liberté se soumet à la vérité de la création »<sup>33</sup>. Liberté humaine et Vérité divine se réconcilient .

- une participation libératrice pour l'homme.

C'est l'aspect dynamique de la théonomie participée que nous avons déjà abordé. Puisque la loi inscrite par Dieu Créateur dans la nature de l'homme fait écho à la loi divine, et que celle-ci est « la raison de la sagesse

---

<sup>22</sup> VS 40

<sup>23</sup> VS 41, qui poursuit : « En réalité, si l'hétéronomie de la morale signifiait la négation de l'autodétermination de l'homme ou l'imposition de normes extérieures à son bien, elle serait en contradiction avec la révélation de l'Alliance et de l'Incarnation rédemptrice. »

<sup>24</sup> VS 40

<sup>25</sup> S. Thomas d'Aquin, *In duo praecepta caritatis et in decem legis praecepta. Prologus : Opuscula theologica*, II, n. 1129, Turin, Marietti (1954), p. 245.

<sup>26</sup> S. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I-II, q. 91, a. 2. : « La lumière de notre raison naturelle, nous faisant discerner ce qui est bien et ce qui est mal - ce qui relève de la loi naturelle - n'est autre qu'une impression en nous de la lumière divine »

<sup>27</sup> 2 Co 4,6

<sup>28</sup> VS 40

<sup>29</sup> S. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, I-II., q. 91, a. 2. : « Parmi tous les êtres, la créature raisonnable est soumise à la providence divine d'une manière plus excellente par le fait qu'elle participe elle-même de cette providence en pourvoyant à soi-même et aux autres. En cette créature, il y a donc une participation de la raison éternelle selon laquelle elle possède une inclination naturelle au mode d'agir et à la fin qui sont requis. C'est cette participation de la Loi éternelle qui, dans la créature raisonnable, est appelée loi naturelle »

<sup>30</sup> S.T. Ia IIae, q. 93 a.1

<sup>31</sup> VS 43

<sup>32</sup> L'image et la proximité de Dieu présent en tous informe la liberté humaine. Eph 4,6 : « un seul Dieu et Père de tous, qui est *au-dessus de tous, par tous et en tous* »

<sup>33</sup> VS 41

divine qui meut toute chose à la fin requise »<sup>34</sup>, l'homme qui engage sa liberté dans cette obéissance à la loi divine se meut vers sa fin. Choissant le bien, il se libère du péché qui l'aliène et trouve sa pleine dignité : « Par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée »<sup>35</sup>. *La raison, du fait qu'elle connaît la Loi éternelle de Dieu par une lumière naturelle, est en mesure de montrer à l'homme la juste direction de son libre agir*<sup>36</sup>, et l'homme participe ainsi à la providence divine. Participant par bonté divine à la Loi éternelle, l'homme devient « co-provident » pour lui et pour les autres, et c'est là la loi naturelle.

- une participation entravée par le péché, et l'obscurcissement de la conscience morale.

Les lois naturelles et éternelles ayant la même source divine, elle ne peuvent qu'être égales. Léon XIII le constate : « Il s'ensuit que la loi naturelle est *la Loi éternelle elle-même*, inscrite dans les êtres doués de raison et les inclinant à l'acte et à la fin qui leur sont propres ; et elle n'est que la raison éternelle du Dieu créateur et modérateur du monde »<sup>37</sup>. C'est le péché qui vient comme obscurcir la claire vision et la pleine expression pratique de la loi éternelle, entravant ce rapport d'égalité.

## **Conclusion**

Parce que l'homme est créature de Dieu, à son image, la raison humaine elle-même est *informée* par la Sagesse divine, qu'elle porte comme une empreinte. Dès lors, l'agir moral qui implique la volonté éclairée par cette raison humaine est comme par nature appelé à s'accomplir dans une relation d'obéissance à la volonté de Dieu, obéissance qui n'est ni strictement autonome, ni strictement hétéronome. Elle se définit comme théonomie participée. Dans cette juste autonomie, la liberté humaine, éclairée par sa raison et la révélation, oriente l'homme vers sa fin, qui est le Bonheur voulue par Dieu pour lui. La loi naturelle inscrite par Dieu dans son cœur fait écho à la Loi divine, puisqu'elle est « reçue du Créateur ». A la fois immanente et transcendante, elle interdit à l'homme de créer ses propres valeurs et normes morales, mais opère en lui le *choix libre du bien* (GS17).

---

<sup>34</sup> S.T. Ia IIae, q. 93 a.1

<sup>35</sup> GS 17 : « La dignité de l'homme exige de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des passions, par le choix libre du bien, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité»

<sup>36</sup> VS 43, et S.T. Ia IIae, q. 91, a 1.

<sup>37</sup> Encycl. *Libertas praestantissimum* (20 juin 1888) : Leonis XIII P.M. Acta, VIII, Rome (1889), p. 219.

## Bibliographie

- Encyclique *VERITATIS SPLENDOR* de Jean Paul II (6 août 1993).
  
- LEONARD, André, *Foi et philosophie*, Namur, Culture et Vérité, 1991
- LEONARD, André, *Le Fondement de la Morale*, Paris, Cerf, 1991
- MOURoux, Jean, *Sens chrétien de l'homme*, Paris, Aubier, 1953
- NIETZSCHE, Par delà le bien et le mal
- COMTE SPONVILLE, *Petit Traité des grandes vertu*
- FERRY, Luc,
- SARTRE, l'existentialisme est un humanisme
- BRUGUES
- CANTOS PERBER
- cf biblio Somme
- PINCKAERS, Servais, *Les sources de la morale chrétienne*, Paris, Cerf, 1994
- THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, Paris, Cerf, 1990